

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de
LIVET ET GAVET

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....12
Nombre de votants.....15

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal
24 juillet 2020



L'an deux mil vingt, le trente juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rioupéroux, en huis clos sous la présidence de Monsieur DUPONT Gilbert, le Maire.

Présents :

Messieurs DUPONT Gilbert, BLETON Alain, LIBERA Robin, BLANQUAERT Jean-Luc, LAMOTTE Frank, Madame, KEBAILI Caroline, GANDOLFE Christine, ZANELLA Muriel, CLARET Paulette, MILLAN Mélanie, Laetitia KLINGLER, DECONINCK Aurélie

Absents : BENDI Eddine, VANHAY Xavier, KUNG Jean Marc

Pouvoirs : VANHAY Xavier à Gilbert DUPONT, BENDI Eddine à KEBAILI Caroline et KUNG Jean Marc à MILLAN Mélanie

TARIFS D'ENTREE A LA PISCINE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020
Délibération 2020-04-22

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour la piscine de Livet et Gavet, à compter du 1^{er} septembre 2020

1 - ENTREES

- **Adulte** 5 €
- **Enfant de la commune** 2 €
- **Tarifs réduits:**
 - * associations / groupes sportifs
 - * handicapés
 - * étudiants
 - * enfants de moins de 16 ans
 - * personnel communal
 - * demandeur d'emploi résidant3 €
- **Visiteurs extérieurs à la Commune en groupe (10 personnes)** 3 €

2 – ABONNEMENTS : carte de 10 entrées

- Adultes 35 €
- Adultes résidants 30 €
- Enfants 18 €

3 – ABONNEMENTS : carte de 10 séances « bien être »

- carte de 10 séances de « bien être »

35€

4 – SCOLAIRES EXTERIEURS A LA COMMUNE

L'heure de location du bassin par classe, avec un maître-nageur en surveillance	65 €
L'heure de cours donnée par un maître-nageur de la Commune à un groupe scolaire	20 €

5 - LOCATION "HORS COMMUNE" :

L'heure	40 €
---------	------

6 - LOCATION PISCINE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Gratuit sous réserve de disponibilité de créneaux horaires

7 – CARTE ANNUELLE

Les cartes annuelles seront établies de date à date et valable un an

Adultes 160 €

Adultes résidants de la commune 135 €

Enfants 75 €

Enfants résidants de la commune 55 €

8 - Le Conseil Municipal a, en outre, décidé de demander aux collectivités dont les enfants fréquentent notre centre nautique avec leurs écoles dans le cadre du tiers temps pédagogique, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement de notre piscine.

La participation aux frais de fonctionnement s'élève à la somme de :
2,50 € par enfant et par classe.

La participation aux frais d'investissement s'élève à la somme de :
2,50 € par enfant et par classe.

Soit une participation communale de 5 € par enfant fréquentant le centre nautique avec son école dans le cadre du 1/3 temps pédagogique

9 – LOCATION DU BASSIN AUX MAITRES NAGEURS

La location annuelle du bassin dans le cadre de la convention établie entre la mairie et les maîtres-nageurs dans le cadre de leur activité hors contrat mairie est fixée à **100 euros** par créneau d'intervention.

Ainsi délibéré les jours mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
G. DUPONT



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de LIVET et GAVIET' and '(Isère)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.